



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 LAPALUD



INSCRIPTIONS **RENTRÉE SCOLAIRE Septembre 2021**

Enfants dont les parents sont domiciliés sur LAPALUD

Note destinée aux enfants nés en 2018 et aux nouveaux élèves arrivant sur la Commune

AFIN DE PROCEDER A L'INSCRIPTION SCOLAIRE de votre enfant, il convient :

1) De transmettre par courriel - ccas@lapalud.net - les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille,
- Carte nationale ou pièce d'identité du parent qui se présente – en cours de validité,
- Justificatif de domicile récent (Quittance de loyer, Facture de consommation : EDF, Eau, Tél...)
En cas d'hébergement : Prévoir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sa pièce d'identité originale valable, son justificatif de domicile récent - ET un justificatif de domicile au nom du représentant légal à l'adresse de l'hébergeant (attestation assuré social ou notification CAF par exemple),
- Le cas échéant, le jugement de séparation ou de divorce précisant le droit de garde des enfants,
- Le document attestant que l'enfant a eu les 11 vaccinations obligatoires (carnet de santé de l'enfant) - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F724> ,
- Fiche de renseignements dûment complétée (ci-jointe),
- Bulletin de radiation pour les enfants scolarisés arrivant sur la Commune.

Si vous êtes dans l'incapacité de transmettre ces documents par mail, nous vous prions de prendre contact avec le service des AFFAIRES SCOLAIRES en Mairie au 04.90.40.30.73 (le matin).

2) Après traitement du dossier et de ces pièces justificatives, vous serez recontacté(es) :

PAR LA COMMUNE : en vue d'une rencontre en Mairie : un parent muni des documents originaux.

Puis PAR LA DIRECTRICE DES ÉCOLES : pour la finalisation de l'inscription scolaire.

Dossiers annexes qu'il est conseillé de constituer :

ALSH sans hébergement, accueils proposés par la Commune = ALP garderie du matin et du soir – ALSH du mercredi – ALSH des vacances scolaires : Vous serez contacté(es) ultérieurement par la Directrice (enfancejeunesse@lapalud.net).

Restauration scolaire – formulaire d'inscription 2021/2022 à télécharger quand il sera en ligne sur le site internet de la Communauté des Communes Rhône Lez Provence : www.ccr1p.fr.

IMPORTANT : L'instruction est obligatoire dès 3 ans